

L'éducation populaire au service des citoyens, outil central d'ATTAC

Histoire et évolution des mouvements d'éducation populaire

Bernard Kervella

Sommaire

Introduction

I – Histoire des mouvements d'éducation populaire

I-1 Le cadre institutionnel

I-2 Les courants de pensée

I-2-1 Les obédiences originelles

 Les projets laïques

 Les projets confessionnels

I-2-2 Une interpénétration progressive

II- L'éducation populaire aujourd'hui

II-1 Des objectifs communs malgré des projets différents

II-2 Les difficultés de l'éducation populaire

III- Un nouveau venu

Bibliographie

Introduction :

ATTAC se définit comme « un mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action ». Ses objectifs sont donc en premier lieu de former et d'informer les citoyens des évolutions sociales et politiques. A partir de cette définition il convient de montrer, comment ATTAC France s'inscrit dans l'histoire des mouvements d'éducation populaire

I-Histoire des mouvements d'éducation populaire

L'histoire institutionnelle de l'éducation populaire s'inscrit comme un processus de développement non linéaire. Il succède en règle générale à de grands changements politiques. Cette situation n'est pas étonnante l'éducation populaire n'est pas uniforme politiquement. C'est l'aspiration démocratique qui fédère le mieux les partisans de l'éducation populaire. Au-delà de cette notion particulièrement forte, l'éducation populaire se définit traditionnellement par son idéologie, ses acteurs, ses pratiques, ses publics. Ceci peut alors donner lieu à de multiples définitions.

L'éducation populaire peut être un élément moteur de projets contestant la société d'aujourd'hui pour bâtir le monde de demain en permettant aux citoyens de s'approprier leur avenir et en inventant les nouveaux rapports sociaux et les nouvelles activités d'une société plus démocratique et solidaire.

Dans un premier temps l'évolution du cadre institutionnel sera développée dans un deuxième temps on verra quels sont les courants de pensée qui ont construit cette éducation populaire.

I-1 Le cadre institutionnel

Il est difficile de situer un point de départ chronologique de l'éducation populaire, disons pour simplifier, qu'elle date de Condorcet . En effet l'éducation populaire est officialisée dès 1792 avec le rapport Condorcet qui évoquait "l'éducation pour tous les âges". En effet en avril 1792, **Marie-Jean Caritat**, marquis de Condorcet (2), faisait naître devant la convention le concept prometteur de l'éducation permanente. Il affirmait alors "*que l'instruction ne devait pas abandonner les individus au moment où ils sortent de l'école : qu'elle devait embrasser tous les âges, qu'il n'y en avait aucun où il ne fut utile d'apprendre car l'instruction doit assurer aux hommes, dans tous les âges de la vie, la facilité de conserver leurs connaissances ou d'en acquérir de nouvelles*"

Plus tard, après que la Révolution Française ait intégrée la notion de pédagogie, eurent lieu les premiers cours du soir pour adultes. Nous sommes alors en 1822. Huit années plus tard, le ministère de Guizot tentera le premier effort d'organisation des classes pour adultes. Un rapport de 1827 indique que 57% des conscrits ne savaient ni lire ni écrire.

En 1833 apparaît la notion d'enseignement postscolaire entérinée par la Loi du 22 juin.

C'est ensuite dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle que se développeront les diverses associations d'éducation populaire en France. De 1866 à 1903 naissent successivement:

- *La Ligue de l'enseignement* (1866) (3)

Dignes héritiers de 1789, les premiers membres de la Ligue croient à la raison et au progrès. Ils agissent pour l'éducation populaire : création de bibliothèques, de cours publics, de sociétés ouvrières d'instruction, de centres d'enseignements pour jeunes filles... tout en revendiquant la prise en charge par l'État de l'instruction publique ouverte à tous. En fait, la Ligue s'inscrit dans le courant philosophique du positivisme qui, disait-on, allait « chasser l'obscurantisme et le mystère pour ouvrir les esprits à la lumière »

A partir de 1850, l'enseignement va faire l'objet d'un développement important ; tout d'abord la loi Falloux confie à l'église l'enseignement primaire, faisant naître ainsi l'anticléricalisme scolaire. A partir de 1864, la première Internationale va souvent aborder les problèmes d'instruction dans ces débats

Elle va se heurter à l'opposition de l'église catholique car, dans un texte publié en 1864, le Syllabus, le pape Pie IX a condamné les idées nouvelles

- *Les Oeuvres des cercles ouvriers* (1872)

En 1880, Jules Ferry va être l'instigateur de nombreuses lois sociales établissant un certains nombres de libertés, ainsi que des lois rendant l'école primaire obligatoire tout en étant gratuite, laïque et mixte

- *La Société d'économie populaire* (1880)

- *L'Association catholique de la jeunesse française* (1886) d'où naîtra la JAC (Jeunesse Agricole Chrétienne) et la JOC (Jeunesse Ouvrière chrétienne)

- *Le Sillon* (1898)

- *La Fédération des universités populaires* (1898)

- *La Fédération des instituts populaires* (1903)

Ces organisations étaient, pour la plupart, issues d'initiatives privées aidées localement (municipalités et églises) et ne devaient rien aux pouvoirs publics. C'est à partir de 1944 qu'est reconnue officiellement l'éducation populaire au travers de la "direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire" au sein du ministère de l'éducation nationale. Cette reconnaissance officielle permettra la mise à disposition de fonds et moyens (mise à disposition de personnels) susceptibles de développer l'éducation populaire.

- *Peuple et Culture* (3):

En 1945 lorsque les fondateurs de Peuple et Culture descendent des plateaux du Vercors ou sortent des camps de concentration, ils sont héritiers d'une histoire : celle du Siècle des Lumières et de la République française. Depuis Condorcet, des militants se sont mobilisés pour que l'article II sur la libre communication des opinions soit accompagné par le droit à l'éducation et à la culture. Mais, plus particulièrement, l'équipe initiale appartient à la génération du "Front populaire". Joffre Dumazedier, Bénigno Cacérès, Paul Lengrand, Joseph Rovin et tous ceux qui ont participé aux premières réunions à Grenoble, à Annecy puis à Paris, avaient entre 20 et 25 ans lorsque le gouvernement du Front populaire est arrivé au pouvoir. Ils ont appartenu aux "Auberges de la jeunesse", mouvement à l'esprit libertaire associant activités de plein air et culturelles, convivialité et ferveur militante pour l'avènement de ce nouveau monde où le besoin de culture deviendrait une force identique à "celle de la faim" selon la belle expression d'Antonin Artaud,

- *Les Maisons des Jeunes et de la Culture* : (5)

Dans ce contexte, les MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) sont issues du gouvernement provisoire d'Alger (1943) Elles avaient pour ambition de mettre en œuvre une "éducation populaire permanente".

En octobre 1944 André Philip crée à Lyon la "République des jeunes", cette association regroupe la plupart des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire de l'époque.

Dès sa création, l'Etat lui apporte une aide efficace. Nous sommes à la fin de la deuxième guerre mondiale. Le pays est encore divisé et garde en mémoire les blessures de l'occupation. La priorité est donc de rebâtir, de recréer les liens sociaux et d'insuffler de nouvelles valeurs à ce pays en proie au désarroi, notamment la jeunesse. C'est la mission de la "République des jeunes". La direction des mouvements de jeunesse et d'éducation déclare dans une circulaire du 13 novembre 1944:

" Nous voudrions qu'après quelques années une maison d'école au moins dans chaque ville ou village soit devenu une maison de la culture, une maison de la jeune France, un foyer de la nation, de quelque nom qu'on désire la nommer, où les hommes ne cesseront plus d'aller, sûrs d'y trouver un cinéma, des spectacles, une bibliothèque, des journaux, des revues, des livres, de la joie et de la lumière".

Les fondements sont posés, il faut à présent bâtir. La première action de la République des jeunes sera la transformation des Maisons des Jeunes de Vichy. Si la volonté de rupture radicale avec la politique de Vichy est clairement affirmée, les acquis pédagogiques, les concepts d'organisation seront conservés avec un nouvel objectif visant à l'organisation de la liberté et à la participation des jeunes à la reconstruction de la république.

En mars 1946 la République des Jeunes devient la fédération des maisons des jeunes. En janvier 1948 naîtra officiellement la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC)

- *Les Clubs Léo Lagrange* ;

En 1950, les premiers clubs s'adressent avant tout aux jeunes, quelles que soient leurs origines, et les organisateurs favorisent le contact et la participation de toutes les classes sociales, à travers des activités communes : " *le mineur et l'artisan, le maçon et l'employé, l'instituteur et le paysan* ". Ce brassage des populations, pratique systématique de Léo Lagrange, continue toujours d'animer la vie des associations. Car il est un moyen privilégié pour lutter contre les discriminations et l'exclusion, pour tisser des liens sociaux et favoriser l'intégration.

En 1969 une scission divise la FFMJC, c'est la naissance des fédérations régionales autonomes et la création d'une nouvelle structure nationale : l'UNIREG (Union des Régions)

En 1991 une nouvelle crise traverse la FFMJC ; six fédérations régionales la quittent et créent l'AREGES (Association de Recherche, d'Etudes et de Gestion Sociale)

En novembre 1995, au terme de trois années d'efforts et de travaux communs L'UNIREG et l'AREGES créent la "Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France"

- *ATD Quart Monde* :

Le Mouvement ATD Quart Monde met en œuvre et poursuit la démarche d'engagement contre la misère initiée par le père [Joseph Wresinski](#). Le fondateur d'ATD Quart Monde est né dans une famille très pauvre. Sa manière de réfléchir et d'agir a été marquée par son expérience des humiliations et de la honte. Elle a été modelée par une connaissance de l'intérieur de la manière dont les personnes en situation d'extrême pauvreté résistent au quotidien pour leur dignité.

Alors que le père Joseph aurait pu oublier le monde de la misère, il choisit d'y retourner ; il rejoint en 1956 un camp de familles sans abri à Noisy-le-Grand près de Paris et habite 11 ans ce "camp provisoire". " *J'ai été hanté par l'idée que jamais ces familles ne sortiraient de la misère aussi longtemps qu'elles ne seraient pas accueillies dans leur ensemble, en tant que peuple, là où débattaient les autres hommes. Je me suis promis que si je restais, je ferais en sorte que ces familles puissent gravir les marches du Vatican, de l'Elysée, de l'ONU...* "

Il s'oppose à la soupe populaire et propose aux familles un jardin d'enfants et une bibliothèque. " *Ce n'est pas tellement de nourriture, de vêtements qu'avaient besoin tous ces gens, mais de dignité, de ne plus dépendre du bon vouloir des autres* ". Une chapelle, des ateliers pour les jeunes et les adultes, une laverie, un salon d'esthétique pour les femmes vont être réalisés peu à peu. Avec les familles du camp et quelques amis, est créée une association qui prend le nom de "Aide à Toute Détresse" (ATD)

En France, dès la loi Debré du 31 juillet 1959 sur la protection sociale, le double objectif de toute formation professionnelle était clairement identifiée. D'un côté,

la deuxième chance pour l'individu, de l'autre, la réponse à apporter à un besoin précis pour l'entreprise.

En 1961, création d'une délégation générale à la promotion sociale auprès du Premier ministre. L'ensemble des ministères est censé concourir à cette mission. Trois d'entre eux développent des actions significatives : Education Nationale, Travail et Agriculture.

450 cours publics et 350 cours privés subventionnés, concernant près de 300 000 inscrits, sont organisés en 1966 sous l'égide du Ministère de l'Education Nationale. Mais cette même année 1966 sera celle de la loi d'orientation et de programme sur la formation professionnelle continue, préfigurant la loi du 16 juillet 1971 qui se révélera à l'usage le texte de tous les dangers pour les idéaux humanistes et culturels de la promotion sociale.

En effet, en créant une obligation de financement de la formation par les entreprises, la loi du 16 juillet 1971 a donné un rôle privilégié à l'instigation de l'entreprise.

Pour ces publics d'adultes, différentes initiatives ont été prises : modulation de la formation, prise en compte de l'expérience professionnelle, accès spécifiques à l'université.

En dehors de l'initiative de l'entreprise et du financement prévu dans le cadre du congé individuel de formation, les initiatives personnelles sont nombreuses et contribuent à la valorisation de la formation tout au long de la vie.

Le Centre National des Arts et Métiers, les cours du soir municipaux, les universités classiques et du troisième âge, ainsi que les associations accueillent un public croissant et de plus en plus diversifié.

Aujourd'hui les sources du savoir se multiplient et se diversifient. Les actions des réseaux d'éducation populaire y contribuent largement.

Les priorités progressivement accordées au fonctionnel et aux problèmes d'emploi vont entraver le développement des activités de formation menées dans une perspective d'éducation et de culture.

La promotion sociale devient progressivement une parente pauvre et les idéaux de l'éducation permanente doivent céder la place aux nécessités économiques. Par ailleurs, les possibilités ouvertes sur le temps de travail concurrencent les cours du soir et du samedi, dont les formes scolaires et méritocratiques n'ont pas toujours su intégrer de nouvelles formes éducatives, plus centrées sur l'apprenant et l'environnement que sur la transmission du savoir.

Toutes ces raisons et bien d'autres expliquent le déclin, voire la traversée du désert, des cours traditionnels, de promotion sociale publics et privés.

En 1998, les dispositions relatives à la formation continue sont les résultats d'initiatives des partenaires sociaux dans des accords collectifs et de l'Etat dans des lois et des décrets.

L'Etat et les régions se partagent la responsabilité de la mise en oeuvre de la formation continue.

L'Etat exerce des compétences limitativement énumérées par la loi. Les régions ont une compétence générale, elles sont libres d'élaborer une politique de formation.

Pour faciliter la cohérence et l'harmonisation des programmes de l'Etat et des régions, un comité de coordination a été créé au plan national : le comité de coordination des programmes régionaux de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

Depuis la loi de 1971, de nombreux textes législatifs réglementent la formation continue. Mais comme nous l'avons rappelé, cette formation est résolument tournée sur la formation professionnelle.

Le Conseil National de la Vie Associative (CNVA) rassemble aujourd'hui des représentants de divers horizons qui ont d'ailleurs fait cause commune contre le désengagement de l'état qui appauvrit le mouvement d'éducation populaire.

I-2 Les courants de pensée

Une distinction doit être faite entre les obédiences originelles et leurs évolutions.

I-2-1 Les obédiences originelles.

Classer le projet de l'éducation populaire comme un projet de "gauche" est faux du point de vue historique. On distingue les courants laïques et confessionnels.

a) Les projets laïques

Les projets laïques se matérialisent au travers de la ligue de l'enseignement et des bourses du travail.

La première est née principalement de la réunion d'éléments de la petite bourgeoisie voulant s'unir avec les ouvriers. Les mutuelles dites "petite cavée" sont enseignées et encouragées par la ligue de l'enseignement. Son créateur Jean Macé avait participé à la rédaction du journal "l'opinion Nationale". Il avait aussi collaboré à la mise en place du journal "l'opinion des femmes" de Jeanne Duroin qui était animatrice des associations fraternelles d'inspiration proudhonienne. Celles-ci avaient pour objectif de développer la mutualité du travail, (fondation d'entreprises, prêt sans intérêt) qui se retrouvent encore aujourd'hui au travers des SCOP (Société Coopérative de Production)

Les bourses du travail s'inscrivent clairement dans un projet issu du mouvement ouvrier. La classe ouvrière devait construire un projet éducatif susceptible de la servir. Son promoteur, François Pelloutier, s'orientera sur l'éducation ouvrière non sur l'éducation populaire. La création des syndicats et leur reconnaissance progressive permettront la mise en place de structures d'éducation populaire au travers des organismes de formation dédiés à la formation syndicale.

b) Les projets confessionnels

Les projets non laïques se retrouvent autour des différents mouvements confessionnels catholiques (JAC, JOC, JEC, Le Sillon) issus de l'association catholique de la jeunesse française Celle-ci est fortement encouragée par les jésuites. A cette époque, en matière d'éducation, l'église catholique avait une emprise importante au temps de l'empire. En terme de classe, la bourgeoisie régnante avait mis en place un projet à sa mesure.

Des conflits internes à l'église catholique feront interdire certains mouvements issus de la matrice originelle et en particulier le Sillon.

Le courant protestant restera minoritaire en France et rejoindra souvent le courant laïque. On peut citer la Cimade.

La Cimade a été fondée en 1939 au sein des mouvements de jeunesse protestants. De sa mission initiale auprès des "évacués" de l'Alsace Lorraine fuyant l'avancée nazie, elle a conservé son nom (dont la signification était "Comité Inter-Mouvements Auprès Des Evacués"), mais aussi un lien avec le monde protestant -bien qu'étant aujourd'hui œcuménique- et surtout une fidélité aux valeurs et aux engagements de ses fondateurs. Depuis plus de soixante ans, la Cimade a adapté son action aux enjeux de l'époque. Elle s'est engagée auprès des juifs menacés, a œuvré ensuite pour la réconciliation franco-allemande, s'est impliquée auprès des peuples du Sud en lutte pour l'indépendance et la décolonisation

I-2-2 Une interpénétration progressive

Au XIX siècle, l'éducation populaire peut être interprétée comme un conflit gauche /droite. Ainsi, en 1849 le ministre de l'intérieur stigmatisait la culture populaire qui " divisait la société en deux classes, les riches et les pauvres de représenter les premiers comme des tyrans les seconds comme des victimes, d'exciter l'envie ou la haine des uns contre les autres et de préparer ainsi dans notre société qui a tant besoin d'unité et de fraternité tous les éléments d'une guerre civile". Peu après, la censure s'abat sur les livres de colportage et la notion d'Education populaire apparaît alors.

A cette époque, l'enseignement privé (catholique) était gratuit alors que l'enseignement public (laïque) était payant. Ce dernier deviendra d'abord gratuit puis obligatoire en 1882 c'est à dire pendant la III république.

Les mouvements ouvriers et les laïques se retrouveront au moment de l'affaire Dreyfus au moment de la création des universités populaires. Cette première interpénétration se répétera au moment de la deuxième guerre mondiale ou des syndicalistes de la CGT (qui, dans les années cinquante seront parfois issu du creuset de la JOC) rencontrent des catholiques et des francs maçons. De cette rencontre, naîtront "Peuple et culture" et les "fédérations des MJC".

Aujourd'hui, les frontières sont floues puisque les militants issus de ces

courants originels distincts se retrouvent au sein d'un ensemble qui va du centre droit au parti communiste.

II- L'éducation populaire aujourd'hui.

Aujourd'hui il n'existe pas un projet unique d'éducation populaire. Ses formes et ses publics sont distincts. En effet, dans l'éducation populaire la mise en place de colonies de vacances et d'animation rencontre des ateliers d'alphabétisation voire de formation permanente. De plus, la frontière entre éducation nationale et éducation populaire n'est pas toujours évidente même si le désengagement de l'état propose un champ commun de préoccupation. Il y a donc des difficultés inhérentes tant à l'activité de l'éducation populaire qu'à son champ d'intervention.

II-1 Des objectifs communs malgré les différents projets

La mosaïque des projets d'éducation populaire est complexe. De nombreux projets structurent son activité. Le sport et son encadrement et les différents comités d'entreprises font partie de l'éducation populaire au même titre que les ateliers d'écriture d'Ariès ou des livres d'ATD quart monde. Le dénominateur commun est la conscience du collectif. En effet, quel dénominateur commun issue de l'individualité y a-t-il entre les membres d'un centre de vacances de salariés intégrés dans le milieu économique, et les exclus isolés tant économiquement que socialement? Aucun, par contre le fait que des animateurs se consacrent à des personnes qui leurs sont étrangères démontre ce sens du don collectif. Quel autre sens que la destinée commune d'un humanisme jamais démenti peut-il être donné? Quelles que soient les motivations individuelles, l'acte collectif reste. Dans ce cadre, même si les populations, du point de vue individuel, sont différentes, l'action des diverses associations et organisations issues des Comités d'entreprise, se ressemble: accès à la culture au travers de la mise à disposition de livres aux exclus (ATD quart monde) ou aux salariés (comité d'entreprise), ateliers d'écriture (Ariès) et formation d'animateurs de centres culturels (Iforep...) (6) Ces actions traduisent un accès à la citoyenneté. En bref, aujourd'hui, quelque soit l'origine idéologique des mouvements d'éducation populaire la même préoccupation reste : comment restructurer un milieu social détruit par l'individualisme économique véhiculé par le néo-libéralisme? Les objectifs sont communs, il n'y a donc pas de mauvais projets mais des expérimentations diverses dans l'appropriation de la citoyenneté.

II-2 Les difficultés de l'éducation populaire.

Ces dernières années ont été difficiles pour l'éducation populaire comme elles le sont aujourd'hui pour l'éducation nationale du fait du désengagement de l'état. Néanmoins, bien que les liens soient ténus entre éducation populaire et éducation nationale puisque de nombreux enseignants y militent, l'éducation populaire s'est souvent opposée au corporatisme scolaire. Ainsi, la discipline du silence et l'autorité sapientielle de l'instituteur s'opposent au but émancipateur de l'éducation populaire dont la pédagogie était souvent novatrice. Pourtant, les difficultés rencontrées par l'éducation populaire dépassent le déficit de moyens et l'opposition aux institutions étatiques. Outre la perte des repères culturels d'un certain nombre de militants face à un monde complexe, la hausse des niveaux scolaires font que ce bénévolat devient plus exigeant.

De même, le projet d'éducation populaire reste ambigu : s'agit-il de mettre à disposition du plus grand nombre la culture d'une certaine élite ou de permettre de construire une culture alternative ayant ses propres représentations ? De plus, ce projet quel qu'il soit trouvera des résistances individuelles classiques dues aux apprentissages. Néanmoins, dans une certaine mesure, ces difficultés peuvent être relativisées.

En effet, le développement de nouvelles technologies (Internet) peut permettre l'accès à l'information. Dans ce cadre, l'accès à Internet pour tous est une nécessité bien que cela ne résout qu'une faible partie du problème. La levée de difficultés économiques n'est souvent qu'un préalable à la construction d'une nécessaire refondation de l'éducation populaire

L'éducation populaire est un travail culturel consistant à interroger des représentations. Elle peut efficacement nourrir l'action publique pour un approfondissement de la démocratie.

La richesse du tissu associatif est telle que dans ce vaste ensemble de près de 750 000 associations, les mouvements d'éducation populaire sont loin d'être les plus en vue. Pourtant ces associations mènent une action de fond, peu médiatisée car peu spectaculaire, pour compléter l'action de l'école dans la formation à la citoyenneté active au sein d'associations couvrant toute la diversité des activités humaines, du sport à l'humanitaire, de la culture à l'activité sociale. Au même titre que les autres regroupements associatifs de citoyens, elles sont productrices de démocratie participative dans la mesure où l'on apprend à se parler, à s'informer et à s'organiser.

Tout le monde s'accorde, par exemple, à dire que les processus de mondialisation «menacent l'existence de la nation, brisent les liens sociaux, dissolvent la communauté citoyenne et en rejettent les solidarités» De même la progression des abstentions lors des consultations électorales inquiète et beaucoup y voient les conséquences de la pauvreté du débat politique aggravée par le chômage, la précarité et les injustices. Enfin, il y a le nombre grandissant de tous ceux qui, pour des raisons économiques, sociales, juridiques sont empêchés de citoyenneté et relégués hors de la cité. Face à ces dérives qui

éloignent de plus en plus de citoyens de l'exercice de la citoyenneté et affaiblissent par contrecoup la démocratie les participants au débat rappellent que l'éducation populaire a précisément pour finalité de donner à chacun les moyens de mieux participer à la démocratie en proposant des formes originales d'accès au savoir et à la culture «par et pour le peuple»,

Clarifier les buts de l'éducation populaire

En réalité, l'enjeu principal pour les mouvements d'éducation populaire est bien, tout en s'adaptant aux nouvelles exigences d'une société d'information, non pas de répondre sagement aux demandes des politiques publiques en matière de traitement de l'exclusion sociale et culturelle, mais de maintenir et de développer son registre politique de construction de la citoyenneté

III - Un nouveau venu

La création d'ATTAC et son succès ont dépassé les objectifs de ses initiateurs. Une association de trente mille membres en moins de 6 ans montre que cette création correspond à un besoin de fond. Certes, ATTAC du point de vue de l'éducation populaire, ne peut aujourd'hui qu'afficher une certaine modestie compte tenu de l'histoire de ce mouvement à mettre en rapport à l'existence centenaire de certaines organisations. Pourtant, l'irruption de ce mouvement dans ce domaine peut surprendre mais reste cohérent. La ré-appropriation de la citoyenneté ne peut se faire sans formation populaire au sens le plus large du terme. Le peuple, en tant que tel, ne suppose pas une distinction de classes et la recherche d'une "clientèle" parmi celles-ci, mais une adaptation progressive de l'organisation en réseau destinée au plus grand nombre possible. Dans ce cadre, ATTAC n'a pas négligé ses efforts, la formation dans les comités locaux, l'organisation des universités d'été ouverte à tous les militants, montrent cette volonté de formation ouverte à tous.

Bernard Kervella le 28/07/2003

Bibliographie :

- 1- Lucien MERCIER Les Universités populaires 1899-1914 Éducation populaire et mouvement ouvrier au début du siècle, Les Éditions ouvrières, 1986.
- Benigno CACÉRÈS, Histoire de l'éducation populaire, Seuil, 1964.
- Geneviève POUJOL, L'éducation populaire : histoires et pouvoirs, Les Éditions ouvrières, 1981.
- Noël TERROT, Histoire de l'éducation des adultes en France, Edilig, 1983.
- L'éducation populaire au tournant des années soixante. État, mouvement, sciences sociales, Document de l'INJEP, n°10, mai 1993 (INJEP- 78160 Marly le Roi)
- De l'éducation populaire à l'éducation permanente, Document de l'INJEP, n°15, mai 1994.

- 2- Hommage à Condorcet, Cercle Condorcet 1988
 - 3- La Ligue de l'enseignement, Pierre Tournemire
 - 4- 50 ans d'innovation populaire, Peuple et Culture
 - 5- Histoire et mission des MJC, texte disponible sur www.france.asso.com
 - 6- Les cahiers de l'iforep n°96.
- .

